

Effectif légal du conseil municipal : 11

Nombre de conseillers en exercice : 11
Convocation : 04 avril 2024

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE St Jean de Crieulon
DEPARTEMENT du GARD
Séance du 11 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril à dix-huit heures trente, en application du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de SAINT DE CRIEULON régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mr CUENOT Jean-Louis, maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames : LAJARRIGE Julie, MARTINA Christiane, TRICOIRE Agathe

Messieurs : CUENOT Jean-Louis, PERRIRAZ Michel, REMY Claude, RIGAL Noël.

Etaient absents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames : BASCOP Magali, pouvoir donné à Mme MARTINA Christiane, REMEZY Lucie pouvoir donné à Mr RIGAL Noel, LAURENT Eléna (excusée)

Monsieur SUZZI Pierre.

Conformément au code général des collectivités territoriales, Monsieur REMY Claude est élu secrétaire de la séance par le conseil municipal.

Approbation du compte rendu de la séance du 14 mars 2024 :

Contre : 3 – Madame LAJARRIGE Julie, Messieurs PERRIRAZ Michel, RIGAL Noël.

Abstention : Madame TRICOIRE Agathe.

Pour : 3 – Madame MARTINA Christiane, Messieurs CUENOT Jean -Louis, REMY Claude.

DELIBERATION 2024 – 07
VOTE DU TAUX DU FONCIER NON BATI ET DE LA TAXE D'HABITATION

Foncier bâti actuel : 40,71 (département : 49,81)
Foncier non bâti actuel : 58,99 (département : 70,61)
Taxe habitation actuel : 12,18 (département : 25,18)

Pour une petite commune comme Saint Jean de Crieulon, ces taux sont déjà importants. Le maire souhaite cette année encore, de ne pas les augmenter au vu de la conjoncture toujours délicate.

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 9 à l'unanimité. Ces taux sont donc validés

VOTE DES BUDGETS

Pour ce vote, le maire propose un vote à main levée.

DELIBERATION 2024 – 08
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL 2023

Le maire présente le budget. Les chiffres sont en corrélation avec le compte de gestion.
Le maire sort de la salle pendant le vote.

Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 8 à l'unanimité

Le compte administratif du budget principal 2023 est validé.

DELIBERATION 2024 – 09
VOTE DU COMPTE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL 2023

Ce budget de la trésorerie est en corrélation avec le CA communal du budget de 2023.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 9 à l'unanimité

Le compte de gestion budget principal 2023 est validé.

VOTE DU COMPTE DE GESTION BUDGET ASSAINISSEMENT 2023-M49.

Contre/ 0 Abstention : 0 Pour 9 à l'unanimité

DELIBERATION 2024 – 10
VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2024 M 57

Le maire présente le budget primitif 2024

Section de fonctionnement : 502695 euros au total des dépenses et des recettes.

Section d'investissement : 621836 euros au total des dépenses et des recettes.

Contre : 5 Mesdames LAJARRIGE Julie, REMEZY Lucie (procuration RIGAL Noël), TRICOIRE Agathe,
Messieurs PERRIRAZ Michel, RIGAL Noël

Abstention : 0

Pour : 4 BASCOP Magali (procuration MARTINA Christiane), MARTINA Christiane, CUENOT Jean Louis,
REMY Claude.

Après discussion, le maire représente le budget M 57 en accord avec tous les conseillers présents.

Deuxième vote :

Contre : 4 Mesdames LAJARRIGE Julie, REMEZY Lucie (procuration RIGAL Noël), Messieurs PERRIRAZ
Michel, RIGAL Noël

Abstention : Madame TRICOIRE Agathe

Pour : Mesdames BASCOP Magali (procuration MARTINA Christiane), MARTINA Christiane, Messieurs CUENOT Jean Louis, REMY Claude.

La voix du maire étant prépondérante, le budget 2024 M 57 est validé.

DELIBERATION 2024 – 11
VOTE DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT POUR L'ANNEE 2024

La compétence assainissement sera reprise au 1^{er} janvier 2026 par la communauté de communes piémont cévenol. Notre budget assainissement sera repris lui aussi. Le maire propose que pour 2024 la redevance passe à 1 euro le mètre cube d'eau consommé au lieu de 1 euro 55 actuellement.

Si nous n'avons pas de mauvaises surprises, nous pourrions envisager une nouvelle baisse pour 2025.

A partir de 2026 les prix seront uniformisés dans toute la CCPC. D'après les travaux à réaliser pour la mise en conformité de toutes les stations d'épuration il risque d'y avoir de fortes augmentations.

Pour cette baisse de l'eau assainie de 1 euro 55 à 1 euro : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : à l'unanimité.

DELIBERATION 2024 – 12
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ASSAINISSEMENT 2023 M 49

Le maire présente le budget. Les chiffres sont en corrélation avec le C A de gestion de la trésorerie.

Le maire sort de la salle pendant le vote.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 9 à l'unanimité

DELIBERATION 2024 – 13
VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2024 M 49

Section de fonctionnement : 152687 euros en dépenses et en recettes

Section d'investissement : 217978,25 euros en dépenses et en recettes

Contre : 0 Abstentions ; 0 Pour : 9 à l'unanimité

Ce budget est donc validé.

CHEMIN DE LA CAPELANE, CHEMIN DU PORCHE, CHEMIN DE SAUVE A CANAULES :
REPARATIONS PROVISOIRES

Ces chemins ne peuvent rester dans cet état pour l'été. Il convient de prendre une délibération pour faire établir 3 devis par des entreprises et le choix sera fait rapidement.

Pas de délibération de prise

DELIBERATION 2024 – 14
NETTOYAGE DES FOSSES ET DES ACCOTEMENTS DE TOUS LES CHEMINS COMMUNAUX

Le maire présente un devis de l'entreprise SAS nature Languedoc qui les a déjà faits deux fois et qui fait aussi ceux de Saint Nazaire des Gardies et de Logrian.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : Unanimité

Ce devis est accepté.

PROJET MODIFIE RUE ASTRUC ACCEPTION DU PROJET DELIBERATION A PRENDRE

Présentation du nouveau projet :

1^{ère} tranche : croisement CD 35 vers entrée de la place du foyer y compris assainissement pluvial et protections piétons et réfection de l'adduction d'eau potable par le SIAEP des Gardies. Cette réfection ne se fera que si le projet est validé.

2^{ème} tranche optionnelle : de la place du foyer jusqu'à la sortie de Villesèque ainsi qu'un marché supplémentaire chemin de la colline et chemin des chênes, assainissement pluvial et une bordure côté droit pour éviter le déferlement d'eau dans les propriétés en contre bas. Il conviendra de refaire un appel d'offre pour ces travaux.

Pas de délibération prise. Après envoi du nouveau plan à tous les conseillers présents, une nouvelle réunion se tiendra le 25 avril 2024 avec vote pour ou contre la réalisation du projet.

PROJET MODIFIE RUE ASTRUC DEMANDE DE SUBVENTION

Pas de délibération. Ce sujet sera abordé le 25 avril 2024.

DELIBERATION 2024 – 15

PROJET CHEMIN DU PORCHE ET CHEMIN DE LA CAPELANE DELIBERATION

Adduction eau potable, assainissement eaux usagées et pluvial, EDF, éclairage public et réfection chaussée.

Montage du projet avec la CCPC. Ensuite recrutement d'un bureau d'étude.

Pour ce démarrage de projet :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : Unanimité

DELIBERATION 2024 – 16 **DEMANDE DE SUBVENTION**

Abattoir d'Alès :

Attribution d'une subvention de 250 euros

Contre : 1 TRICOIRE Agathe Abstention ; 0 Pour : 8 à l'unanimité

Cave coopérative Duché d'Uzès

Attribution d'une subvention de 250 euros

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 9 à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Demande de JPÉE : Organiser une réunion avec les propriétaires des parcelles concernées et le conseil municipal.

Une date sera proposée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 25.